

Grille de saisie des données botaniques - Herbiers et observations floristiques

Michel Hoff

Herbier de l'Université de Strasbourg et Société Botanique d'Alsace

La plupart des botanistes font des observations floristiques lors de leurs sorties. Ces observations peuvent être valorisées dans la base de données de la Société Botanique d'Alsace, la base « Brunfels ». Cette base est à la disposition des membres qui souhaitent avoir des informations sur la répartition des espèces ou la diversité floristique d'une station ou d'une commune. Une synthèse des observations est présentée dans l'Atlas de la Flore d'Alsace. Cette base de données est également utilisée pour participer à des programmes d'inventaires comme l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), le Plan National d'Action Messicole, l'élaboration de la Liste Rouge de la Flore de France, la Liste Rouge de la Flore d'Alsace, l'Inventaire des Zones Humides, etc. La base « Brunfels » sert également à répondre aux multiples demandes de données qui sont présentées régulièrement dans le Bulletin de Liaison de la Société Botanique d'Alsace.

Afin de mettre rapidement les nouvelles données dans la base « Brunfels », la méthode la plus efficace est de saisir ses propres données dans un tableur de type Excel selon des normes relativement contraignantes. Ces normes, présentées ci-dessous, permettent de faciliter les transferts et d'avoir une base de données à jour.

Une ligne = une observation floristique ou un **échantillon d'herbier** avec toutes les informations disponibles.

Les champs de texte doivent être alignés à gauche.

Les champs en chiffres doivent être alignés à droite (altitude, année, etc.).

Ne jamais centrer les informations.

Les champs : Nom, Commune, Localité, Localite1, Localite2, Habitat doivent commencer par une majuscule.

Ne pas mettre les champs alphabétiques totalement en majuscule (Colmar et non COLMAR, Linné et non LINNE, Parcelle n° 22 et non PARCELLE N° 22, Walter et non WALTER, etc.).

Ne pas mettre de couleur dans le tableau.

Ne pas mettre de bordure dans le tableau.

D'une manière générale, utiliser les logiciels de la manière la plus basique possible.

Attention - ne jamais mettre deux informations différentes dans la même cellule (par exemple une commune et un lieu-dit, une longitude et une latitude, un habitat et une altitude, etc.).

Les **20 colonnes** sous tableur (Excel, OpenOffice, Tableaux Word, etc.) sont les suivantes :

1. Nom : nom de la personne qui fait l'herbier et qui a récolté le spécimen ou qui a fait l'observation floristique (nom prénom) **sans virgule**

Exemple : Issler Emile

S'il y a plusieurs personnes : nom prénom, nom prénom, etc.

Exemple : Issler Emile, Walter Emile

Un seul blanc entre le nom et le prénom

2. Nu_dept : numéro du département : 67 pour le Bas-Rhin. Il s'agit d'un nombre de 1 à 2 chiffres.

Ne pas mettre le nom du département.

- 3. Nu_com** : code INSEE de la commune
Exemple : Strasbourg : 482. Le code INSEE est indiqué sur Géoportail et/ou Wikipédia. Il s'agit d'un nombre de 1 à 3 chiffres. Ne pas répéter le numéro de code du département. Ne pas mettre le code postal.
- 4. Commune** : nom de la commune en toute lettre.
- 5. Localité** : lieu-dit, localisation de l'observation. Dans la mesure du possible, mettre le nom de lieu-dit figurant sur une carte IGN
Exemples : Forêt de Brumath
Lieu-dit Hardt
Pour les observations urbaines, mettre le nom de la rue et s'il y a lieu le numéro de la maison.
- 6. Localité1** : suite, précision ou complément de la localisation de l'observation s'il y a lieu
- 7. Localité2** : suite, précision ou complément de la localisation de l'observation s'il y a lieu
- 8. Jour** : en chiffre(s)
- 9. Mois** : **en chiffre(s)**. Ne jamais mettre en toutes lettres (**avril**), ni en chiffres romains (**IV**) mais en chiffre(s) arabe(s) (**4**).
- 10. Année** : en quatre chiffres
Attention – ne jamais utiliser les « dates automatiques » proposées par les logiciels. Les champs dates ne sont pas cohérents ni entre logiciels ni – pour un même logiciel - entre pays de langues différentes ou de même langue.
- 11. Espèce** : nom de l'espèce ou du taxon en toutes lettres (avec ou sans noms d'auteurs)
Exemple : *Prunus spinosa*, *Veronica serpyllifolia* subsp. *serpyllifolia*. **Ne pas faire** une colonne avec le genre et une colonne avec l'épithète de l'espèce. Il est inutile de mettre la famille.
Un nom d'espèce comprend un nom de genre, le genre débute toujours par une **majuscule**, et une épithète d'espèce, l'épithète d'espèce débute toujours par une **minuscule** (même s'il s'agit d'un nom de personne ou de lieu). Ne mettre qu'un seul blanc (ou espace) entre les différents mots. En particulier entre le nom de genre et le nom d'espèce et entre le rang (subsp., var., f.) et l'épithète du taxon. Les termes subsp., var. f. se terminent toujours par un **point**. Ne jamais mettre d'accent dans un nom scientifique (ni é, ni è, ni ï, etc. Exemple *Urtica dioica* et non *Urtica dioïca*).
- 11'** : **Code TaxRef** (facultatif).
- 12. Cultivé** : mettre **CT** lorsque la plante citée est cultivée lors de l'observation
Exemple : *Sophora japonica* dans un parc public.
Attention, s'il s'agit d'une plante normalement cultivée, mais subspontanée lors de l'observation, ne rien mettre.
Exemple : *Solanum lycopersicum* dans un terrain vague ou sur les berges d'une rivière.
Ne rien mettre si la plante est spontanée.
- 13. Habitat** : habitat, formation végétale (pré, forêt, berges, jardin, etc.).
- 13'** : **Code EUNIS** (facultatif) voir page 57.
- 14. Altitude** : en mètres (ne pas mettre le **m**). Ne pas mettre de fourchette : 400-600 m. Mettre une latitude moyenne et mettre la fourchette en **Remarques**.
- 15. Longitudel** : longitude de la localité la plus précise possible en **Lambert 2 étendu et en mètres**. Ne pas mettre **X =** . **Ne pas mettre de blanc entre les groupes de 3 chiffres (mettre 949524 et non 949 524)**.
- 16. Latitudel** : latitude de la localité la plus précise possible en **Lambert 2 étendu et en mètres**. Ne pas mettre **Y =** . **Ne pas mettre de blanc entre les groupes de 3 chiffres (mettre 2452146 et non 2 452 146)**.
- 17. Remarques** : texte libre sur l'observation, s'il y a lieu (nombre d'individus par exemple).

18. Statut_loc : Indiquer si la localité se trouve dans un site répertorié ou sauvegardé (facultatif). Voir l'annexe 3.

D'autres colonnes peuvent être ajoutées selon les besoins :

19. Phénologie (état végétatif, boutons floraux, floraison, fructification, etc.).

20. Couche de Système d'Information géographique (SIG). Pour les plantes qui occupent une certaine superficie, un périmètre *.shp peut être ajouté.

Note : ne pas dépasser 110 caractères par colonne de texte (notamment pour les localités, les habitats, les remarques).

Remarques sur les localisations

Certaines localisations sont inutilisables en base de données géolocalisées :

Le long de la Bruche à Holtzheim : la Bruche fait 3,8 km sur le ban communal de Holtzheim, l'observation a-t-elle été faite en amont, en aval ou au niveau du village ? Idem pour : le long de l'Ill à Strasbourg, l'Ill a 19 km à Strasbourg et va d'Ostwald au Fuchs am Buckel.

Au nord de Strasbourg : la Robertsau, la Wantzenau, Soufflenheim, Lauterbourg ?

Entre Colmar et Strasbourg : où mettre la donnée, au milieu à Kogenheim, à Colmar et à Strasbourg, sur toutes les communes situées entre Colmar et Strasbourg ?

Route Départementale D 50 à Roggenhouse : la RD 50 fait 2,5 km sur le ban de Roggenhouse.

Massif du Hohneck. Le massif du Hohneck va de la Schlucht au Rainkopf et du Lac de Retournemer au Gaschney, soit environ 25 km². Mettre la localisation au sommet du Hohneck n'est pas correcte à grande échelle.

Si le nom de la localité **ne se trouve pas** sur la carte IGN au 1/25 000ème, mettre le nom de la localité indiquée sur la carte la plus proche du lieu de l'observation, puis préciser la localisation dans la colonne suivante.

Sites internet à consulter

Métadonnées : <http://www.sbalsace.org/uploads/media/metadonnees.pdf>

Géoportail : <http://www.geoportail.fr/>

Tela-Botanica : Comment faire un herbier :

<http://www.tela-botanica.org/actu/article3740.html>

Atlas de la Flore d'Alsace : <http://www.atlasflorealalsace.com/>

Si les données sont issues ou ont fait l'objet d'une publication, donner la référence bibliographique complète selon les normes des citations bibliographiques.

Code TaxRef : le code officiel des espèces est le Code TaxRef du Muséum national d'Histoire naturelle. Il est disponible sur le site suivant :

<http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref>

Code EUNIS : La classification officielle des habitats est la classification EUNIS, publiée en janvier 2013 par le Muséum national d'Histoire naturelle. Cette classification demande une formation. Elle est disponible sur le site suivant :

http://inpn.mnhn.fr/docs/ref_habitats/EUNIS_trad_francais.pdf